Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 8

Rubrik: L'assemblée scolaire de Bulle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements à M. Philipona, gérant de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — Lettres affranchies.

SOMMAIRE. — L'assemblée scolaire de Bulle. — Premières notions sur la liberté. — Notes d'un inspecteur. — Partie pratique. — Système métrique, par M. Perriard. — Correspondance du Jura. — Congrès scolaire de St-Imier. — Compte-rendu de l'administration. — Chronique.

L'assemblée scolaire de Bulle.

Nous ne donnerons pas ici le compte-rendu, qu'on peut lire dans les journaux catholiques du canton, de la belle réunion du 15 juillet. De l'aveu de tous ceux qui y ont pris part, cette sête a parfaitement réussi. Réunis, au nombre d'environ quatre cents, dans la gentille cité de la Gruyère, nous avons montré que l'esprit de notre société se maintient et se fortifie, que les intérêts scolaires font l'objet de nos ardentes préoccupations et que, dans le champ si vaste et si fécond de l'éducation populaire et chrétienne, aucune question politique ne saurait nous distraire, comme aussi rien ne pourra jamais briser le faisceau formé dans le canton de Fribourg entre les magistrats, les prêtres, les instituteurs et les bons pères de famille. A Romont, deux cent cinquante membres répondaient à l'appel du comité; nous étions plus de trois cents à Fribourg, et ce nombre qui semblait ne pouvoir être dépassé et qui exaspérait les ennemis de notre association, se trouvait à Bulle augmenté encore d'une centaine. Comme ce résultat est réjouissant! Il prouve une fois de plus la vitalité de la société fribourgeoise d'éducation, et le besoin réel auquel ont répondu les fécondes décisions de la mémorable manifestation du

Ce qui, cette année, comme à Romont et à Fribourg, a contribué à donner à notre fête un caractère tout spécial de dignité et

de grandeur, c'est la présence des représentants de la haute autorité cantonale. Quand des magistrats, comme M. Weck-Reynold, président du Conseil d'Etat, et M. Schaller, directeur de l'instruction publique, veulent bien prendre part à nos réunions, nous éclairer de leurs lumières et de leur expérience, nous encourager par leurs discours; quand on les voit s'asseoir à nos côtés sur de modestes bancs, se mêler à table à la foule des convives, fraterniser, dans toute la simplicité républicaine, avec le plus humble instituteur et le premier bon père de famille venu; alors la confiance entre dans les âmes, la joie se manifeste vive et pure, le gai et le sérieux se mêlent agréablement, pour faire, d'une fête comme celle du 15 juillet, un véritable festin des intelligences et des cœurs. Honneur et merci à la haute autorité cantonale et à ses dignes représentants! Merci aussi aux ecclésiastiques qui sont venus nombreux pour donner de nouveau aux instituteurs des preuves, de leur bienveillance et de leur affectueux intérêt; aux pères de famille et au public, de leur dévouement à la noble cause de l'éducation populaire.

Dans la séance, si bien présidée par M. l'ancien Préfet Musy, les rapporteurs se sont acquittés de leur tâche d'une manière vraiment distinguée. L'analyse serrée, les pensées nobles et fortes de M. l'inspecteur Brasey, rendues dans un style clair et souvent brillant; le raisonnement sûr et suivi, le grand sens pratique de M. Blanc, qui sait faire d'une aride dissertation sur l'arithmétique un travail très-intéressant; la composition assez étendue et très-soignée de M. Jenny, ses citations bien choisies et bien ordonnées; tout dans ces rapports a répondu à l'attentede l'auditoire, l'a même surpassée, et a arraché à un spectateur peu favorable à nos réunions des paroles élogieuses et pleines de bienveillance.

La discussion sur les questions proposées a été calme, digne, très-instructive. Même dans les points où se manifestèrent les divergences d'opinions, on sentait que les orateurs s'étaient serré la main avant d'entrer en lice et qu'ils étaient disposés à trinquer en amis après la séance. Si nous avions un regret à manifester, ce serait celui de n'avoir pas vu un plus grand nombre d'instituteurs de la campagne prendre la parole.

Nous reviendrons plus tard sur les conclusions de MM. les rapporteurs ainsi que sur les décisions qui ont été prises concernant : 1° la publication d'une revue pédagogique internationale ; 2° les modifications qu'on pourrait apporter aux statuts de la caisse de secours des instituteurs pour que cette institution répondît mieux aux besoins du corps enseignant.

Au banquet, le même esprit qui avait présidé aux débats de la

séance du matin, régna parmi les convives, au sein de cette grande réunion de frères, heureux d'échanger leurs sentiments, de rappeler d'anciens souvenirs, de s'encourager pour les combats de l'avenir, heureux de se sentir tous le cœur plein d'amour pour ce qu'il y a de plus grand et de plus saint: Dieu, la Patrie, l'Eglise, la Famille, l'Enfance.

Nous ne parlerons pas des nombreux et magnifiques toasts qui ont été prononcés à la fin du banquet. Les vifs applaudissements d'un auditoire choisi prouvent, mieux que tout ce que nous pourrions dire, que les orateurs se sont inspirés de grandes et saintes pensées, qu'ils ont salué ce que les cœurs vraiment chrétiens aiment et ce que les âmes nobles saluent.

Espérons, pour le bien de notre cher canton de Fribourg, que la divine Providence accordera encore à notre modeste association des jours aussi beaux que celui que nous avons passé à Bulle.

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sans redire à la députation du Valais et au représentant du Jura bernois combien leur présence nous a réjouis et combien leurs paroles nous ont touchés. Puissent-ils chaque année venir rehausser nos assemblées de leur présence et nous apporter, avec le charme de leurs discours, leur cœur sympathique et l'exemple de leur indomptable courage!



NOTIONS ELEMENTAIRES SUR LA LIBERTÉ.

— Suite. —

CHAPITRE XII.

DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

(Suite et fin).

Pour montrer les ravages que la mauvaise presse fait au sein des populations, nous citerons divers traits qui se réfèrent à la France, mais qui sont à plus forte raison applicables à la Suisse.

France, mais qui sont à plus forte raison applicables à la Suisse. Il y a une vingtaine d'années le ministre de l'intérieur de ce temps-là s'avisa d'ouvrir une enquête pour savoir au juste quelle était la qualité des produits intellectuels débités dans le pays par le moyen du colportage. Une commission nommée à cet effet procéda aux plus minutieuses recherches, et le résultat de ses travaux, ce fut la découverte que voici : sur neuf millions de volumes environ dont se composait la marchandise littéraire alors en circu-